

Konstantin Rudnev au Monténégro (2022-2024) : Deux événements sans lien entre eux et un scandale fabriqué

Alessandro Amicarelli

FOB (Fédération européenne pour la liberté de croyance)

alessandro.amicarelli@gmail.com

RÉSUMÉ : Cet article reconstitue le séjour de Konstantin Rudnev au Monténégro de 2022 à 2024 et montre comment deux événements sans lien entre eux – un contrôle de routine des documents lors d’une conférence anti-Poutine à Bar et une opération de police menée en octobre 2024 à Žabljak – ont ensuite été fusionnés en un scandale fabriqué par les médias régionaux. Après avoir fui la Russie et demandé l’asile, Rudnev a été placé sous surveillance sur la base de documents diffamatoires russes accumulés au fil de plusieurs décennies, sans aucune évaluation indépendante par les autorités monténégrines. Bien que l’incident de Bar n’ait donné lieu à aucune accusation et que l’affaire de Žabljak ait concerné des touristes sans aucun lien avec Rudnev, des médias prorusses tels que *Pobjeda* ont recyclé les récits du Kremlin et ont inséré son nom dans cette affaire, ce qui a entraîné une reprise plus large au Monténégro, en Serbie et en Russie, puis en Argentine. Des documents officiels confirment qu’aucune procédure pénale n’a jamais été engagée contre lui. Cette affaire illustre comment la répression transnationale, la vulnérabilité des médias et le recours à la propagande étrangère peuvent fausser les procédures d’asile et la perception du public. Elle met également en évidence les risques plus vastes auxquels sont confrontés les dissidents russes dans les petits États exposés aux influences extérieures.

MOTS-CLÉS : Konstantin Rudnev, Ashram Shambhala, Konstantin Rudnev au Monténégro, Influence russe au Monténégro, *Pobjeda*.

À la recherche de la paix au Monténégro

Lorsque Konstantin Rudnev est arrivé au Monténégro en février 2022, il l’a fait pour obtenir une protection plutôt que de la visibilité. Il avait passé onze années en prison russe, dont huit à l’isolement. Les autorités russes l’avaient pris pour cible à plusieurs reprises depuis les années 1990 en raison de ses activités religieuses et de ses critiques à l’égard du gouvernement. À l’éclatement de la guerre en Ukraine, rester en Russie n’était plus une option. Le Monténégro, devenu un refuge pour de nombreux Russes opposés à la guerre, dont certains étaient amis de l’épouse de Rudnev, offrait une voie légale vers la protection internationale.

Rudnev a demandé l’asile, a obtenu des permis de séjour et s’est installé discrètement dans la ville côtière de Bar. Sa vie y fut sans histoire. Pourtant, en

l'espace de deux ans, les médias monténégrins et régionaux allaient publier des articles le reliant à un incident survenu à Žabljak avec lequel il n'avait aucun lien. L'histoire de la manière dont cela s'est produit illustre comment des rumeurs, une propagande recyclée et la répression transnationale peuvent créer un faux récit là où il n'en existe aucun.

Pourquoi cette affaire dépasse le cadre du Monténégro

L'affaire de Konstantin Rudnev au Monténégro n'est ni un épisode administratif local éphémère ni un simple malentendu médiatique. Elle s'inscrit dans un phénomène plus large, observé de plus en plus souvent à travers l'Europe, notamment l'évolution vers des récits biaisés, la vulnérabilité des petits États à la propagande extérieure et la facilité avec laquelle la désinformation peut façonner la perception et l'opinion publiques. Alors que des dissidents fuyaient la Russie à l'éclatement de la guerre en Ukraine, les pays d'accueil se sont retrouvés confrontés à la difficulté de distinguer les demandes d'asile fondées de celles motivées par des considérations politiques. L'expérience même de Rudnev illustre à quel point ce processus peut être délicat et fragile lorsque la propagande étrangère est autorisée à pénétrer et à influencer les institutions nationales.

Le Monténégro, autrefois une illustre Principauté fermement attachée à sa fierté et à son autonomie, aujourd'hui engagé sur la voie d'une intégration plus profonde à l'Occident tout en conservant des liens culturels de longue date avec la Russie, est devenu un microcosme de ces tensions. Cette affaire offre ainsi un éclairage non seulement sur la lutte de Rudnev pour obtenir une protection, mais aussi sur les dynamiques plus larges de la répression transnationale, de la manipulation médiatique et de la « militarisation » de la réputation.

Arrivée au Monténégro et demande d'asile (2022-2023)

Rudnev entra au Monténégro le 12 février 2022 par l'aéroport de Podgorica. Le 12 avril 2022, il déposa une demande de protection internationale. Cette demande exposait en détail les raisons de sa crainte de retourner en Russie : persécutions religieuses, répressions politiques, arrestations répétées, condamnation fabriquée de 2010 ayant conduit à onze années d'emprisonnement,

menaces persistantes après sa libération, ainsi que le danger général résultant de la guerre et du système pénitentiaire russe.

Les autorités monténégrines rejetèrent cette demande en application de l'article 3 de la Loi sur la protection internationale et temporaire des étrangers. Le 24 janvier 2023, son avocat introduisit un recours devant le Tribunal administratif. Le 11 novembre 2024, le tribunal rejeta ce recours, concluant que le risque de persécution n'avait pas été suffisamment démontré.

La décision n'alléguait aucun acte répréhensible commis par Rudnev au Monténégro. Elle reflétait simplement l'approche restrictive que le Monténégro avait commencé à adopter à l'égard des demandeurs d'asile russes.

Surveillance déclenchée par la demande d'asile

Une fois que Rudnev eut déposé sa demande d'asile, son nom fut porté à la connaissance des services monténégrins chargés de l'application de la loi et des services de renseignement. Les autorités se fondèrent presque exclusivement sur des documents russes pour l'évaluer. Ces documents comprenaient plus de vingt ans de propagande russe présentant Rudnev comme le dirigeant d'une « secte totalitaire », un « criminel » et un « dangereux manipulateur ». Aucune autorité monténégrine ne mena d'enquête indépendante. Aucun expert n'examina ses enseignements. Aucune analyse académique ni juridique ne fut réalisée. Les autorités adoptèrent le récit russe.

En conséquence, Rudnev fut placé sous surveillance. Il ne se cachait pas. Il vivait ouvertement, passait du temps dans la nature et tentait de retrouver la santé après des années d'emprisonnement. Pourtant, les policiers contrôlaient à plusieurs reprises ses papiers d'identité, fouillaient sa voiture et inspectaient les personnes qui l'accompagnaient. Ces contrôles ne donnèrent aucun résultat. Aucune arme ne fut découverte. Aucun objet prohibé ne fut trouvé. Les fouilles ne révélèrent que du matériel touristique et des vêtements.

La conférence anti-Poutine à Bar (avril 2024)

En avril 2024, le Monténégro accueillit une conférence anti-Poutine à laquelle participèrent des dissidents russes, des militants et des exilés de diverses

sensibilités politiques. Le Monténégro était devenu un lieu de rassemblement pour les Russes opposés à la guerre et au Kremlin.

Certains médias couvrirent la conférence et décrivirent la réunion de figures de l'opposition russe pour discuter de la guerre, de la répression et de l'avenir de la Russie. Ils relevèrent également que le Monténégro était devenu un centre d'accueil pour les réfugiés politiques. La conférence réunit des personnes qui s'étaient publiquement opposées au Kremlin. Compte tenu des relations entre le Monténégro et la Russie, il n'était pas surprenant que les services de sécurité monténégrins s'intéressent aux participants.

Rudnev fut invité à assister au congrès. Lui et son épouse séjournèrent dans un hôtel à Bar. Au cours de l'événement, la police et les services de l'immigration procédèrent à un contrôle de routine des documents de tous les clients de l'hôtel. Leurs passeports et leurs permis de séjour furent vérifiés. Aucune irrégularité ne fut constatée. Plusieurs personnes, dont Rudnev, furent interrogées. Certains documents, du matériel électronique et une trousse de premiers secours domestique furent saisis temporairement. Aucune infraction n'ayant été constatée, toutes les personnes concernées furent immédiatement remises en liberté.

Il s'agissait d'une procédure standard appliquée à tous les participants à la conférence. Elle n'impliquait aucun soupçon d'acte répréhensible. Elle ne donna lieu à aucune procédure administrative ni pénale. Elle prit fin le jour même.

Selon certaines informations, une ressortissante américaine séjournant à l'hôtel fut trouvée en possession d'une importante quantité de produits pharmaceutiques, et une enquête fut ouverte pour commerce non autorisé (article 284 du Code pénal du Monténégro). Il semble qu'aucune poursuite n'ait été engagée. Toutefois, d'autres clients de l'hôtel furent interrogés au sujet d'éventuels liens avec cette femme.

Lorsque Rudnev fut arrêté en Argentine, une demande fut adressée au Monténégro concernant d'éventuelles activités illégales dont il aurait été impliqué dans ce pays. Le 16 avril 2025, le Bureau central national d'Interpol pour le Monténégro à Podgorica répondit par courrier électronique que :

« Un mandat local a été délivré à l'encontre de Rudnev KONSTANTIN par l'unité locale de police de Bar – l'unité de répression de la criminalité économique – afin de recueillir des informations complémentaires (sa déposition) en tant que

citoyen, dans le cadre de l'infraction de commerce illicite prévue à l'article 284 du Code pénal du Monténégro (NCB Podgorica 2025) ».

Rudnev et son épouse affirment n'avoir jamais reçu de convocation pour être entendus dans le cadre de l'affaire relevant de l'article 284, peut-être parce qu'ils avaient changé de résidence ou parce que la convocation avait été émise après leur départ du Monténégro. Les procureurs argentins utilisèrent le courrier électronique du 16 avril 2025 comme preuve que Rudnev avait commis des infractions au Monténégro. En réalité, la police locale espérait simplement « recueillir des informations complémentaires » en « recueillant sa déposition ».

Aussi désagréable qu'il ait été, l'incident survenu à l'hôtel de Bar ne donna lieu à aucune procédure administrative ni pénale à l'encontre de Rudnev. Toutefois, les campagnes médiatiques, largement fondées sur des sources russes et affirmant qu'il réorganisait sa « secte » à Bar, influencèrent sa décision de s'installer dans une région plus isolée du nord du Monténégro. Là encore, la surveillance policière se poursuivit, mais aucune preuve d'un acte répréhensible ne fut mise au jour et aucune accusation pénale ne fut portée.

Le climat politique du Monténégro et l'influence russe

Pour comprendre pourquoi le contrôle de documents d'avril devint par la suite le point de départ d'un scandale médiatique, il faut prendre en considération le climat politique du Monténégro. Bien que le Monténégro soit officiellement aligné sur les institutions occidentales, l'influence russe demeure forte dans certains secteurs de la société et des médias. Les citoyens russes investissent depuis longtemps dans les secteurs du tourisme et de l'immobilier monténégrins. Les récits diffusés par les médias russes y circulent largement. Les réseaux de renseignement russes ont historiquement été actifs dans la région (WestBalkanNet 2024 ; Potocar 2026). Dans ce contexte, la propagande russe visant les dissidents peut être facilement reprise par les médias locaux sans vérification. Certains opposants déclarés à Poutine ont été arrêtés sous divers prétextes.

Le congrès anti-Poutine a pu entraîner un renforcement de la surveillance. Le nom de Rudnev, déjà associé à la propagande russe, apparut dans le contexte des activités de l'opposition. Cette combinaison fit de lui une cible à la vigilance accrue. Le contrôle de documents d'avril était une procédure de routine,

mais il le plaça dans le champ d'attention des journalistes, qui cherchèrent par la suite à le relier à des événements sans rapport.

Un incident totalement distinct : Žabljak (octobre 2024)

Six mois plus tard, en octobre 2024, un incident totalement différent se produisit dans une tout autre région du Monténégro. Dans la ville montagnaise de Žabljak, la police a interpellé plusieurs touristes russes séjournant dans une maison louée. Les policiers perquisitionnèrent la maison et plusieurs femmes furent retenues.

La couverture de ces arrestations par le quotidien pro-russe *Pobjeda* donna le ton. Plusieurs autres médias au Monténégro, en Serbie et en Russie reprirent ensuite ces informations. Les 7 octobre (Zečević 2024) et 8 octobre (Robović et Zečević 2024), *Pobjeda* rapporta que la police avait confisqué les passeports de plusieurs ressortissantes russes et que la propriété louée était soupçonnée d'être utilisée pour la diffusion en ligne de films pour adultes. L'article affirmait que des habitants de la localité avaient « entendu des bruits inhabituels provenant du bâtiment loué, ce qui avait suscité des soupçons quant à des activités suspectes ». « La perquisition a révélé que le bâtiment loué était soupçonné d'être utilisé pour la diffusion en ligne de films pour adultes », indiquait *Pobjeda*.

L'article poursuivait en affirmant que les ressortissants russes interpellés étaient « soupçonnés d'être membres de la tristement célèbre secte russe “Ashram Shambhala” » et que le projet de films pour adultes « était organisé et financé par Konstantin Rudnev, le fondateur de la secte ».

Mais, en réalité, le rôle de *Pobjeda* alla au-delà du simple travail journalistique. L'article du 8 octobre se vantait que ce média pro-russe avait obtenu des documents russes concernant Rudnev et qu'il avait demandé à la police monténégrine d'intervenir. *Pobjeda* affirmait que Rudnev organisait au Monténégro des « orgies sous couvert de prétendus cours de yoga et de séminaires de libération sexuelle ». « Il y a plus de cinq mois, *Pobjeda* a demandé à la Direction de la police si, à la suite des signalements de citoyens de Žabljak et de Bar, elle avait procédé à des perquisitions dans deux hôtels où elle avait trouvé plusieurs ressortissants russes », que le journal persistait à présenter comme des membres de la « secte ». « La police ne nous a pas répondu », rapportait le journal, « quant à savoir s'il avait été établi qui finançait leur séjour, s'ils séjournaient légalement

dans notre pays, dans quel but, et s'il avait été déterminé qu'il s'agissait d'une organisation et, dans l'affirmative, de laquelle ».

Il semble ainsi que des sources russes aient transmis des informations à *Pobjeda*, qui exerça ensuite une pression sur la police afin qu'elle enquête sur d'éventuels liens entre les ressortissants russes ayant loué une maison à Žabljak et Rudnev. Mais aucun de ces liens ne fut établi.

L'affaire de Žabljak concernait un groupe de touristes russes dont l'identité n'a pas été révélée. L'opération de police se limita aux personnes présentes dans la maison. L'enquête portait sur la question de savoir si ces femmes avaient enfreint les lois monténégrines relatives à la pornographie. Elles furent interrogées puis remises en liberté. Aucune accusation ne fut portée. Aucune affaire pénale ne fut ouverte.

Rudnev ne figurait pas parmi les suspects. Il ne comparaisait pas en qualité de mis en cause. Son nom n'était mentionné que dans une section intitulée « informations complémentaires », sans portée procédurale. S'il avait existé de véritables preuves de son implication, une enquête pénale aurait été ouverte. Aucune affaire de ce type n'existe. Il n'existe aucune poursuite pénale au Monténégro. Il n'existe aucun avis de recherche international. Il n'existe aucune demande d'Interpol.

Deux années se sont écoulées depuis les premières publications. Si les accusations avaient reposé sur le moindre fondement, l'enquête aurait été poursuivie, des accusations auraient été portées et des documents officiels auraient été produits. Rien de tout cela ne s'est produit.

Malgré l'absence de preuves, plusieurs médias régionaux – au Monténégro, en Serbie et en Russie – continuèrent à publier des articles visant à relier l'incident de Žabljak à Rudnev. Ces publications ne citaient aucun document officiel. Elles n'expliquaient pas comment ce lien avait été établi. Certaines affirmaient que « Rudnev et son épouse » avaient été interpellés au Monténégro, ce qui est faux.

Ce qui s'était produit, c'est que certains journalistes, soit en recevant des instructions de Russie, soit dans le but d'obtenir un titre plus accrocheur, avaient inséré le nom de Rudnev dans cette affaire. Ils le firent sans vérifier s'il avait été présent à Žabljak, s'il y avait été interpellé ou s'il entretenait un quelconque lien avec les personnes concernées. Il en résulta un récit mensonger fusionnant deux

événements sans rapport : le contrôle de documents à Bar en avril 2024 et l'opération de police à Žabljak en octobre 2024.

La chronologie, à elle seule, réfute ce lien. Six mois séparaient les deux incidents. Ils se sont produits dans des villes différentes. Rudnev et son épouse étaient officiellement enregistrés à Bar pendant toute l'année 2024. Ils ne se sont pas rendus à Žabljak. Ils ne connaissaient pas les personnes qui y avaient été interpellées. Ils n'ont participé à aucun des événements organisés à la maison. Ils n'apparaissent sur aucune des photographies publiées par les médias. Aucun homme figurant sur ces photographies ne peut être confondu avec Rudnev.

Les allégations de pornographie reposaient sur des stéréotypes. En Russie, lors de précédentes perquisitions menées dans des bâtiments associés à Rudnev, les enquêteurs appliquaient un schéma simpliste : si de nombreuses femmes étaient présentes, la situation devait nécessairement relever de la prostitution ou de la pornographie. Ce schéma fut utilisé à plusieurs reprises dans les campagnes médiatiques russes menées contre lui. Il semble que certains journalistes au Monténégro ou en Serbie aient transposé ces anciennes accusations dans un nouveau contexte, en supposant que tout groupe de femmes russes devait être lié à Rudnev et que toute caméra devait attester de l'existence d'activités pornographiques.

Bien que cette affaire n'ait aucun lien avec Rudnev, il semble que les ressortissants russes faisant l'objet de l'enquête à Žabljak n'aient pas non plus commis d'infraction. Les pièces officielles du dossier au Monténégro confirment qu'aucun matériel pornographique n'a été découvert. La présence de caméras ne constitue pas une preuve d'activité criminelle. Aucune image à caractère érotique n'a été publiée. Aucune accusation n'a été portée. L'enquête s'est achevée sans qu'aucune procédure pénale ne soit engagée. Si la police avait découvert de véritables preuves de pornographie, une enquête pénale aurait été ouverte. Cela ne s'est pas produit.

Toutefois, l'intensification de la campagne médiatique contre Rudnev après l'incident de Žabljak finit par le convaincre qu'il ne pouvait pas vivre paisiblement au Monténégro. Il quitta alors le pays et s'installa en Argentine.

Les médias monténégrins faisant écho à la propagande russe

Les médias monténégrins se sont largement appuyés sur des sources russes dans leur couverture de Rudnev. Les articles de *Pobjeda* mentionnés ci-dessus reprenaient des allégations apparues des années auparavant dans les tabloïds russes. Ils décrivaient « une secte russe tournant des films pour adultes » et « réduisant des femmes en esclavage et les violant ». Ces affirmations n'étaient étayées par aucune preuve. Elles reposaient sur des récits réutilisés issus des campagnes de propagande russes visant Rudnev depuis les années 1990.

Ce phénomène n'est pas unique. Les chercheurs étudiant la répression transnationale ont montré comment les États autoritaires exportent aux médias étrangers des récits diffamatoires à l'encontre des dissidents. Le Monténégro, historiquement soumis à une forte influence russe, est particulièrement vulnérable à ce type de récits. L'affaire de Žabljak montre à quel point la propagande russe peut être reprise par les médias locaux sans aucune vérification.

Il est possible que le congrès anti-Poutine organisé à Bar ait déclenché toute cette chaîne d'événements. Lorsque Rudnev participa au congrès, son nom apparut dans le contexte des activités de l'opposition russe. Cela a vraisemblablement accru l'intérêt des services de sécurité monténégrins, qui s'appuyaient déjà sur des documents russes pour l'évaluer. La surveillance qui s'ensuivit, les contrôles répétés de ses documents et l'empressement de certains journalistes à le relier à l'affaire de Žabljak s'inscrivent tous dans le schéma de la répression transnationale : le recours à des institutions étrangères afin d'étendre la portée des campagnes menées par un État autoritaire contre ses dissidents.

Le rejet par le Monténégro de sa demande d'asile s'inscrit également dans ce schéma. La décision s'est largement fondée sur les récits russes et a ignoré l'historique documenté des persécutions. Elle reflétait une tendance plus générale selon laquelle des États soumis à l'influence russe adoptent la vision de Moscou à l'égard des dissidents plutôt que d'effectuer des évaluations indépendantes.

Les implications plus larges de l'affaire

L'affaire Rudnev met en évidence plusieurs problèmes structurels :

- La fragilité des systèmes d'asile lorsque les éléments de preuve comprennent, ou consistent uniquement ou principalement en, des documents de propagande étrangère.
- La vulnérabilité des petits États aux influences extérieures, en particulier lorsque leurs écosystèmes médiatiques ne disposent pas de mécanismes rigoureux de vérification des faits.
- La facilité avec laquelle une atteinte à la réputation peut être exportée, entraînant des conséquences durables pour des personnes ayant déjà subi des préjugés et des persécutions dans leur pays d'origine.
- La responsabilité des pays d'accueil de procéder à des évaluations indépendantes plutôt que de se fonder sur des documents à caractère politiquement motivé fournis par les pays d'origine.
- La nécessité d'une formation éthique et juridique supplémentaire à l'intention des journalistes, en particulier dans les régions où les influences extérieures sont plus présentes.

Ces considérations découlent du fait que l'affaire Rudnev ne constitue pas une anomalie isolée dans le contexte de l'asile, mais s'inscrit dans un schéma plus large touchant de nombreux dissidents à travers l'Europe.

Conclusion : un scandale fabriqué

La période de la vie de Rudnev au Monténégro n'a pas été marquée par des activités criminelles. Elle a été marquée par une résidence légale, le respect des obligations administratives et une tentative de reconstruire sa vie après son départ de Russie. Le faux récit apparu dans les médias ne reflète pas ses actes, mais la persistance des campagnes antérieures menées contre lui. Il montre à quel point un nom peut être inséré dans une histoire pour la rendre plus spectaculaire. Il démontre également à quel point il est difficile de corriger une désinformation une fois qu'elle a été publiée.

Comprendre la période monténégrine de Rudnev implique de distinguer les faits des rumeurs. Cela suppose de reconnaître que les médias ont fusionné deux incidents sans lien entre eux. Cela suppose d'admettre que ce lien a été inventé. Cela suppose d'examiner les documents officiels plutôt que de se fier aux spéculations. Cela suppose de reconnaître le schéma selon lequel le nom de Rudnev est utilisé pour sensationnaliser des histoires impliquant des ressortissants russes à l'étranger.

Les faits racontent une tout autre histoire : celle d'une déformation de la réalité et de médias établissant des liens entre des événements sans disposer de preuves. Ils racontent également comment la vérité peut être rétablie grâce à un examen attentif.

Ce n'est qu'à cette condition que l'on peut comprendre ce qui s'est réellement passé au Monténégro.

Références

Je me suis également appuyé sur des documents juridiques et administratifs fournis par les avocats de Konstantin Rudnev.

NCB [National Central Bureau, Interpol] Podgorica. 2025. Courriel à NCB (National Central Bureau, Interpol), Buenos Aires, 16 avril. Copie conservée dans le dossier de l'affaire argentine.

Potocar, Pavol. 2026. « The Integration of Montenegro in the European Union Amidst Russian and Serbian Influence. » *Blue Europe*, 9 mars. Consulté le 16 juillet 2026. <https://bit.ly/4f7FYjW>.

Robović, Bojana, et Nenad Zečević. 2024. « Rudneva traže na sjeveru Crne Gore, Ruskinjama oduzete putne isprave » (« Rudnev est recherché dans le nord du Monténégro, les documents de voyage de ressortissantes russes ont été saisis »). *Pobjeda*, 8 octobre. Consulté le 16 juillet 2026. <https://bit.ly/4yoxLiT>.

WestBalkanNet. 2024. *Genesis of Russian Influence in Montenegro: Why the West Should Be Concerned?* Podgorica : WestBalkanNet: Regional Forum for Democracy, Reconciliation, and Strategic Analyses.

Zečević, Nenad. 2024. « Ruska sekta orgijala i snimala filmove za odrasle na Žabljaku » (« Une secte russe a organisé des orgies et tourné des films pour adultes à Žabljak »). *Pobjeda*, 7 octobre. Consulté le 16 juillet 2026. <https://bit.ly/4pm245A>.